28 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mercredi le 28 janvier 2026 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :
Christine Morin
Réal Champagne Stéphane Touzin
Alain Prévost Lynda Perreault

Formant quorum sous la vice-présidence de : M. Sylvain Denis
Autre présence: Susie Trudel, directrice
Absence : Marc Girard

Informations :
M. Sylvain Denis souhaite la bienvenue à tous ainsi que la bonne année.

2026-01-001
Ouverture de la séance ordinaire publique à 18h 30 et adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Alain Prévost
Et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;
Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :
Période de questions de l'assistance
Aucune assistance

Informations :
Demande verbale : permis émis
Aucun permis émis pour la période

2026-01-002
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2025
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement
D'accepter le procès-verbal tel que présenté.

2026-01-003
Approbation des dépenses municipales
Il est proposé par Stéphane Touzin
Et résolu unanimement
D'accepter les dépenses municipales pour le mois de décembre 2025 au montant de 21 920.55$.

Information
À noter qu'un montant de 259,33 $ a été prélevé à même le surplus afin d'offrir un cadeau à la directrice générale, en reconnaissance de ses 30 années de service auprès du Comité municipal de Laniel.
De plus, chacun des conseillers a contribué personnellement à hauteur de 20 $ pour souligner cette importante étape de carrière.

2026-01-004
Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.
Il est proposé par Alain Prévost
Et résolu unanimement
De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 19 761.80$ pour la période du 1er au 28 janvier 2026.
Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 30 janvier 2026

_____
Susie Trudel, directrice générale

Résolution 2026-01-005
Inventaire des bâtiments patrimoniaux de la MRC de Témiscamingue

ATTENDU QUE la Loi sur le patrimoine culturel a été modifiée en avril 2021 afin d'obliger toutes les MRC du Québec à adopter un inventaire des bâtiments patrimoniaux présents sur leur territoire;

ATTENDU QUE la première étape de ce processus consistait à dresser la liste de tous les bâtiments datant d'avant 1940;

ATTENDU QUE cette étape a été réalisée de 2022 à 2023 par une équipe de consultants mandatée pour recenser la documentation pertinente;

ATTENDU QUE la deuxième étape du processus prévoit la consultation de toutes les municipalités du Témiscamingue quant aux bâtiments à inclure dans l'inventaire patrimonial de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue a transmis à la municipalité de Laniel une liste de quatre (4) bâtiments susceptibles d'être considérés comme patrimoniaux, ceux-ci ayant été construits avant 1940;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette liste et a analysé la conformité des bâtiments proposés aux critères du ministère de la Culture, soit :

- Être dans un état acceptable;
- Ne pas nécessiter d'importantes réparations;
- Ne pas avoir été transformé de façon majeure;
- Avoir joué un rôle significatif dans l'histoire locale;
- Se distinguer par leur architecture ou leurs matériaux, etc.;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Alain Prévost
Et résolu unanimement :

QUE le conseil juge que les quatre bâtiments soumis ne respectent pas les critères patrimoniaux établis par le ministère de la Culture;
QUE le conseil refuse que ces quatre bâtiments soient inscrits à l'inventaire des bâtiments patrimoniaux de la MRC de Témiscamingue.

Information
Formations pour les élus :
Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)
Les 2 et 3 mars de 13 à 16 h en virtuelle, 1h1/2 à suivre en auto-apprentissage avant cette formation.
L'autre formation : Éthique et déontologie en matière municipale, sera suivie en auto-apprentissage par chaque élu.

2026-01-006
Mise en location du bâtiment d'accueil – Ancien local de la SÉPAQ

ATTENDU QUE le bâtiment d'accueil actuellement loué par la SÉPAQ sera libre à compter du 1er juin 2026;
ATTENDU QUE le conseil municipal ne souhaite plus vendre ce bâtiment, mais plutôt le conserver en vue de le louer;
ATTENDU QUE le terrain sur lequel est situé ce bâtiment possède une vocation exclusivement commerciale;

IL EST PROPOSÉ PAR Christine Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal autorise la mise en marché du bâtiment d'accueil en vue de sa location, et mandate la direction générale pour procéder à la diffusion d'annonces appropriées.

Que le prix de location sera déterminé en fonction de la nature et de l'envergure du projet soumis par les candidats locataires, à la discrétion du conseil.

Que toute proposition de location devra respecter la vocation commerciale du terrain.

2026-01-007
Contribution au Transport adapté et collectif du Témiscamingue

Il est proposé par M. Réal Champagne
Et résolu unanimement

Que le TNO Laniel autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention au Transport adapté et collectif du Témiscamingue au montant de 2 985$ pour la période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de TACT, et qu'il subventionne le service.

Information
La directrice générale de la MRC nous informe que la MRC a reçu un soutien financier dans le cadre du Fonds Région Ruralité (FRR) pour un montant de 151 830$. Cet argent a été octroyé pour soutenir le poste de conseiller (ère) en sécurité civile.

Information
Rapport annuel 2025 du service incendie de Témiscaming.
Il n'y a eu qu'une intervention sur le territoire de Laniel pour l'année 2025 :
26 septembre, incendie de véhicule

2026-01-008
Acceptation de l'Entente intermunicipale relative à la gestion des constats d'infraction

ATTENDU QUE la VILLE DE VILLE-MARIE a proposé une entente intermunicipale relative à l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de gestion des constats d'infraction émis en vertu du Code de la sécurité routière et des règlements municipaux pour les municipalités participantes;

ATTENDU QUE cette entente vise à regrouper l'ensemble des activités de gestion administrative, informatique, juridique et de perception liées aux constats d'infraction, permettant une prestation de services efficiente et conforme aux lois applicables;

ATTENDU QUE le TNO de Laniel désire adhérer à cette entente conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ou aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, selon le cas;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M.Alain Prévost

ET RÉSOLU unanimement:

1. **QUE** le TNO Laniel accepte et approuve l'« Entente intermunicipale relative à la fourniture du service de gestion des constats d'infraction » pour la période du 1er janvier

2026 au 31 décembre 2030, renouvelable automatiquement selon les modalités prévues à l'entente;

2. **QUE** le président et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente au nom du TNO;
3. **QUE** le TNO s'engage à respecter toutes les obligations prévues à l'entente, incluant celles relatives aux paiements, à la collaboration administrative et à la transmission des informations nécessaires;
4. **QUE** copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la VILLE DE VILLE-MARIE.

2026-01-009
Soutien financier à la Maison d'hébergement l'Équinoxe et municipalité alliée contre la violence conjugale.
Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement
De faire un don de 100$ à la Maison l'Équinoxe.

Information
Suivi de dossier :
Le propriétaire de la fournaise extérieure non conforme qui avait reçu un délai pour procéder à l'enlèvement de son appareil, nous informe que la fournaise a été retirée du terrain en novembre 2025.

Information
L'équipe du ministère de la Sécurité publique de Rouyn-Noranda nous informe qu'ils souhaitent offrir une formation en sécurité civile destinée aux élus municipaux. Cette formation est gratuite et d'une durée de 2 heures en virtuel. 3 conseillers sont intéressés. La directrice s'occupera de faire les inscriptions.

Information
Suivi de dossier :
Demande d'une prolongation de cinq ans pour le projet commercial sur le lot 5 970 654. La MRC a accordé un délai de 2 ans selon la recommandation du Comité municipal de Laniel en respectant les mêmes conditions.

2026-01-010
Appui financier au Comité de bricolage de Laniel (année 2026)

Attendu que le Comité de bricolage a formulé une demande d'aide financière afin de soutenir la réalisation de nouveaux projets visant à mettre en valeur le village et à renforcer le sentiment d'appartenance de la communauté;
Attendu que le Comité de bricolage a déjà contribué de façon significative à l'embellissement du milieu par la création du « Jardin des Totems », la confection de décorations de Noël et la réalisation de plaques de béton décoratives qui seront installées à l'été 2026;
Attendu que les membres du Comité s'investissent bénévolement pour le bien-être et le dynamisme de Laniel;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Touzin
Et résolu unanimement
Que le Comité municipal de Laniel accorde une contribution financière de cinq cents dollars (500$) au Comité de bricolage de Laniel, cette somme étant destinée à l'achat de matériaux nécessaires à la réalisation de leurs projets communautaires pour l'année 2026.
Que ce montant soit imputé au poste budgétaire de nos actifs;
Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le versement (sur présentation des factures) et à assurer le suivi administratif du dossier.

Informations :
Information sur l'entretien des chemins d'hiver – Possibilité d'une entente avec la Ville de Témiscaming
Considérant que le contrat actuel pour l'ouverture des chemins d'hiver arrivera à échéance le 30 avril 2026, la directrice générale informe le conseil qu'une demande officielle a été adressée à la Ville de Témiscaming en vue de conclure une entente triennale (2027 à 2029) pour l'entretien hivernal des chemins relevant du territoire de Laniel.
La Ville de Témiscaming a manifesté son intérêt pour cette collaboration et a proposé la tenue d'une rencontre afin de discuter des modalités de l'entente. Une rencontre sera donc organisée prochainement à cette fin.

Informations :
Terrain sous bail : La MRC nous informe qu'une demande de désistement a été faites pour un des terrains sous bail sur le chemin du Ski. Ce terrain sous bail retournera donc en tirage au sort à l'automne 2026.

Informations :
La directrice informe le conseil qu'un montant de 16 300$ nous sera octroyé au printemps 2026 par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).
Nous pourrons utiliser cet argent pour la réfection de certains ponceaux.

Informations :
Discussion sur le financement et l'utilisation du puits pour l'eau potable. A revoir.

Informations :
Période de questions de l'assistance : Aucune assistance

Informations :
Prochaine réunion : mercredi le 25 février 2026 à **18 h 30**

2026-01-011
Levée de l'assemblée : Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est 20 heures

_____ _____
Sylvain Denis, vice-président Susie Trudel, dg